



BAREME TTC DES HONORAIRES PRATIQUE PAR L'AGENCE

❖ **Sur VENTE de biens immobiliers relatifs à l'habitation, aux commerces, aux terrains.**

Les honoraires pratiqués, à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat, sont calculés de la manière suivante :

PRIX DE VENTE	OPTION 1 taux appliqués sur prix de vente	OPTION 2 Exclusivités
≤ 70.000 €	5.000 €	4.000 €
70.001 € à 140.000 €	7%	6%
141.000 € à 250.000 €	6%	5%
≥ 250.000 €	5%	4%

OPTION 3 : L'Agence A3A Immobilier, avec l'accord des vendeurs, se réserve le droit de forfaitiser ses honoraires selon la nature ou la situation géographique du bien à vendre. Dans ce cas, le montant des honoraires indiqué dans le mandat de vente sera suivi de la mention « forfaitaires ».

Rappel : Les honoraires de négociation ne sont dus que lorsque la vente a été réalisée par l'Agence. Ils sont payés le jour de la signature de l'acte authentique.

❖ **Sur LOCATIONS de biens immobiliers relatifs à l'habitation, aux commerces, aux terrains.**

Honoraires charge locataire :

- ✗ Prestations de visite – Constitution de dossier – Rédaction du bail : 6% du loyer annuel dans la limite de 8€/m² à la charge du locataire
- ✗ Réalisation de l'Etat des lieux d'entrée :
 - Offert dans le cadre d'un mandat de location comprenant l'intégralité des prestations location.
 - Ou 3€/m² dans le cadre d'une demande de prestation unique : Etat des lieux entrant

Honoraires charge propriétaire :

- ✗ Prestations de visite – Constitution de dossier – Rédaction du bail : 6% du loyer annuel dans la limite de 8€/m² à la charge du propriétaire
- ✗ Réalisation de l'Etat des lieux d'entrée :
 - Offert dans le cadre d'un mandat de location comprenant l'intégralité des prestations location.
 - Ou 3€/m² dans le cadre d'une demande de prestation unique : Etat des lieux entrant

Cas particulier : Lorsque le bailleur confie à l'agence plusieurs biens en mandat de location, les honoraires agence sont alors de 50% du loyer mensuel hors charges.